



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CENTRE PENITENTIAIRE
VENDIN LE VIEIL

VENDIN-LE-VIEIL SERA DONC LA PREMIÈRE PRISON DE HAUTE SÉCURITÉ

Ce matin, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est rendu au centre pénitencier de Vendin-le-Vieil afin de présenter aux personnels les annonces concernant les deux établissements retenus pour l'incarcération des narcotrafiquants.

D'un point de vue pénitencier, le choix de Vendin-le-Vieil semblait évident. Toutefois, **des travaux devront être réalisés rapidement** pour renforcer la sécurité et corriger certaines failles. Parmi les mesures évoquées, on note l'installation de caillebotis, le déploiement d'un brouilleur anti-drone, la mise en place de cabines hygiaphones aux parloirs ainsi que l'ajout d'un portique à ondes millimétriques supplémentaire.



Concernant la volonté de regrouper les narcotrafiquants dans cet établissement, cette proposition s'inscrit dans la continuité de celle portée par **FO Justice** en faveur d'une classification spécifique des établissements.

Sur le volet des personnels, un renfort d'effectifs a été annoncé afin de combler les postes vacants dans le corps de surveillance. Les agents auront le choix de participer ou non à ce projet. **Pour FO Justice, il est impératif qu'un accompagnement RH soit mis en place.** Le garde des Sceaux a également insisté sur la nécessité d'une vigilance accrue quant aux profils des personnels en raison du risque corruptif, avec un accompagnement individuel prévu en conséquence.



Le ministre a également annoncé la fermeture du quartier de détention afin de permettre le déploiement d'ERIS en renfort permanent. **Pour FO Justice, cette décision est un non-sens.**

La sécurisation, la gestion détention et les extractions doivent relever des Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP).

De plus, ces détenus étant tous classés DPS, ils devront systématiquement bénéficier d'une escorte FSI lors de leurs déplacements.

D'ici avril, environ 70 % des détenus actuellement incarcérés seront transférés afin de permettre la réalisation des travaux et de former l'ensemble des personnels pendant un mois et demi à cette nouvelle organisation et aux conditions spécifiques de prise en charge des narcotrafiquants. **FO Justice estime indispensable que l'administration prenne en compte ces enjeux en ouvrant une nouvelle école de l'Administration Pénitentiaire et en finalisant rapidement le projet de centre régional de formation.**

Entre le déploiement des ELSP, des ESR et les besoins croissants en formation continue, **les services dédiés sont aujourd'hui totalement saturés par les priorités du ministère.**



Sur la gestion des détenus, le ministre a annoncé que chaque aile de détention accueillera dix détenus, avec des mouvements individuels et des promenades organisées par groupes de cinq. Le régime dérogatoire prévoit l'utilisation systématique de l'hygiaphone aux parloirs, la suppression du droit aux UVF et une limitation des communications téléphoniques à trois appels de deux heures par semaine.

Le ministre a également précisé que le Quartier d'Évaluation de la Radicalisation (QER) et le Centre National d'Évaluation Renforcée (CNER) resteront en place à Vendin-le-Vieil, poursuivant ainsi leur mission spécifique d'évaluation et de suivi des profils les plus sensibles.



Pour FO Justice, il est essentiel que le cadre juridique évolue afin de permettre l'anonymisation des procédures et de généraliser le recours à la visioconférence pour les audiences, limitant ainsi les extractions judiciaires aux seuls cas exceptionnels. Le projet de loi prévoit que les magistrats devront désormais motiver leurs demandes d'extraction, une exigence indispensable pour limiter les risques sécuritaires liés aux déplacements de ces détenus. De plus, **pénétrer sur un domaine pénitentiaire sans autorisation sera désormais une infraction pénale,** au même titre qu'une intrusion sur un site militaire. Nous suivrons de près les débats sur le projet de loi de lutte contre la criminalité organisée, qui débiteront le 17 mars. **SANS CET ARSENAL LEGISLATIF, CE PROJET NE POURRA SE FAIRE AVEC NOTRE SOUTIEN.**

Ces annonces viennent profondément chambouler les projets de déploiement et le calibrage des Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP) à l'échelle régionale. En concentrant les détenus relevant de la criminalité organisée sur certains établissements, la répartition des moyens humains et matériels devra être entièrement repensée.

Les établissements désignés pour accueillir ces détenus vont devoir adapter en urgence leurs dispositifs de sécurité et renforcer leurs équipes, sans qu'aucune anticipation suffisante n'ait été menée en amont.



FO Justice restera vigilant quant aux moyens alloués et exige des garanties concrètes pour éviter que cette réorganisation ne se fasse au détriment de la sécurité des agents.

Dès lundi, un premier temps d'échange est d'ores et déjà prévu avec la DAP et ses équipes afin d'obtenir des précisions sur les modalités de mise en œuvre de ce projet et d'exprimer nos exigences en matière de moyens et d'accompagnement des personnels.



Le 07 Mars 2025,
L'UISP **FO** Justice des Hauts de France

